

RESERVE PARTIELLE ADJACENTE DITE DE DOSSO

Carte

Principales pressions

- Exploitation du bois
- Utilisation illégale des terres : défrichement agricole, installation de villages dans l'AP, pâturage aérien
- Modifications du milieu : prolifération de jacinthes d'eau et de *Typha* ; ensablement des points d'eau (du à l'érosion des sols consécutive au déboisement autour de l'AP) et envasement (à cause du piétinement des abords des points d'eau par les troupeaux de bovins)
- Braconnage
- Feux de brousse incontrôlés

Principales menaces

- Pression anthropique : installation des points d'eau autour de l'AP, exploitation non contrôlée des PFNL.
- Modification du milieu : prolifération de *Sida cordifolia*.

Superficie : 306 500 ha

Catégorie IUCN : VI

Label international : MAB UNESCO, site RAMSAR

1. Contexte : d'où part-on ?

Acte et date de création

Décret n° 62189/MER/8 août 1962, portant création de la réserve partielle adjacente dite de Dosso.

Raisons de classement

Le décret de création mentionne que cette zone a pour vocation de servir de zone tampon au parc du W auquel elle est adjacente.

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Etat à travers la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées dépendant de la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Projets en cours sur l'aire protégée

Les projets en cours à la périphérie de la réserve sont :

- L'amélioration des conditions de vie des populations (2005-2010) à travers l'ONG Africa 70, appuyée par la Coopération italienne ;
- Le projet d'appui aux populations riveraines de l'ONG COGEZO.
- Les principaux partenaires historiques qui sont intervenus dans la zone de Dosso se sont beaucoup focalisés sur les villages riverains de la réserve. Ce sont :
- Le programme Ecopas, qui recherchait à inverser les tendances de dégradation des ressources naturelles à l'intérieur du parc W et de ces zones riveraines ;
- La Coopération Danoise est intervenue dans la zone à travers son projet « énergie domestique » qui a duré 5 ans ;
- Le Programme d'Action Communautaire (PAC) de la Banque Mondiale (5 ans), à travers son projet d'appui aux activités agropastorales ;
- Le PGRN de la Banque Mondiale, d'une durée de 5 ans, avec un montant de 5 milliards de francs s'est orienté vers l'appui à la gestion des ressources naturelles ;
- L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) pour « promouvoir le développement rural », pendant 5 ans ;
- Le projet d'appui au développement rural de Dosso, financé par la BAD pour une durée de 5 ans.

Limites de l'aire protégée

Les limites de la réserve de Dosso sont naturelles mais elles ne sont pas connues précisément ni des gestionnaires, ni des communautés riveraines. Cette situation conduit les chefs de villages à autoriser l'occupation des terres de l'aire protégée pour leurs activités de production agricole.

Le règlement de l'aire protégée

La Loi n°98-07 1998 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune et son décret n° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 est le texte de référence pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée. Malheureusement, sa mise en œuvre n'est pas effective.

L'application de la loi

Il n'y a que très peu d'arrestations. Le chef de poste forestier fixe l'amende à l'amiable. Il se fait appuyer par les villageois. Le manque de personnel ne permet pas une surveillance ni une application de la loi correctes.

Inventaires des ressources

La réserve de Dosso n'a jamais fait l'objet d'inventaire sur l'effectif de la faune ou sur son habitat. Cependant, en 2002 une étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines a été réalisée.

2. Planification : à quoi veut-on arriver ?

Objectifs actuels de gestion

Selon l'acte de classement, la réserve de Dosso est considérée comme une zone tampon au parc du W sur la rive gauche du fleuve Niger.

Configuration de l'aire protégée

La réserve en elle-même ne comporte pas de zones internes de gestion différente. NB : elle est considérée comme une zone tampon dans le zonage de la MAB dont le parc du W est la zone centrale. Compte tenu de l'état de dégradation de cette AP, il serait intéressant de repenser son zonage interne en ciblant particulièrement les zones qui conservent aujourd'hui une certaine importance biologique, à savoir : la zone fréquentée par les girafes et la zone bordant le fleuve W

Plan de gestion/aménagement

La réserve de Dosso ne dispose à l'heure actuelle d'aucun plan de gestion.

Plan de travail

Il n'y a pas de plan de travail.

Suivi évaluation

Aucun indicateur de suivi n'a été déterminé.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

Le nombre d'employés dans la réserve de Dosso ne permet pas d'effectuer des activités de gestion. Un seul agent y est en service. Il se fait aider dans sa tâche par les villageois.

Recherche

Il n'y a pas d'activités d'inspection ou recherche dans la réserve partielle de Dosso.

Moyens financiers

L'aire protégée de Dosso ne dispose d'aucun budget propre pour son fonctionnement

4. Processus de gestion : comment s'y prend-on ?

Gestion des ressources naturelles

Les pré-requis pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles de la réserve de Dosso n'ont pas été déterminés.

Gestion du personnel

Le personnel est extrêmement réduit (un seul agent) et ne permet pas de mener des activités de gestion de l'AP.

Gestion du budget

Il n'existe pas de mécanisme de gestion ni de sécurisation du budget, étant donné que la réserve ne dispose pas de budget.

Infrastructure et équipement

La réserve de Dosso ne dispose ni de bâtiments, ni d'équipements pour son fonctionnement.

Education et Sensibilisation

Quelquefois des causeries débats, sur la lutte contre les feux de brousse, le braconnage, les défrichements anarchiques, y sont menées. Aucun programme prévisionnel n'est encore établi.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Il n'existe pas de cadre de collaboration formelle établi entre le gestionnaire et les acteurs publiques ou privés des villages riverains de l'aire protégée.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Il y a des consultations sporadiques des communautés locales. Mais la prise de décision revient au gestionnaire.

Tourisme

L'agence « Point Afrique » est l'opérateur touristique utilisant l'aire protégée de Dosso. Il y a peu de contact entre le gestionnaire et cette structure.

5. Résultats : qu'a-t-on réalisé ?

Accueil des visiteurs

Trois infrastructures d'accueil (dont une en construction) existent à proximité de la réserve de Dosso. Il en existe une à Molli (dans la réserve de Tamou) qui a été réalisée à travers le programme ECOPAS et l'ONG COGEZO. Les visites sont toutes orientées vers le PNW et non vers la réserve de Dosso.

Droits et taxes

Des droits et taxes sont théoriquement applicables, ils ne sont toutefois pas perçus.

Etat des lieux

Les ressources naturelles de la réserve de Dosso sont fortement dégradées, car il n'y a aucun contrôle de l'accès à ces ressources. Toutefois, certaines espèces seraient encore présentes (les petites antilopes, les phacochères, les chacals, le Lamantin, les hippopotames, les singes).

Accès

Les voies d'accès qui délimitent l'AP ne sont pas contrôlées.

Retombées économiques pour les communautés

Les communautés locales jouissent des droits de cueillettes, de ramassage de bois mort, de recherche de plantes médicinales. Le projet de valorisation de Dosso Tilabéri (PVDT) du Fonds Africain pour le Développement appuie les populations dans le domaine de l'agroforesterie et de la valorisation des eaux. L'ONG Africa 70 intervient dans le maraîchage. Le COGEZO et le PAC2 (Programme d'Action Communautaire) appuient les communes. Les communautés locales ont l'avantage de profiter des retombées du tourisme à travers les revenus générés par les activités menées dans les campements et la ventes des objets d'artisanat.